

Annexe 1 : calendrier

Le calendrier prévisionnel des travaux est le suivant :

Début avril 2014	Diffusion de la circulaire et mise en ligne du guide méthodologique de la performance pour le PAP 2015
Mercredi 9 avril	Séance de présentation des travaux Performance et DPT aux ministères
Mi-avril 2014	Ouverture de la saisie sous Farandole
Avril 2014	Conférences de performance sur les PAP 2015 Envoi préalable du dossier par le ministère deux jours francs avant la conférence
Jusqu'au 30 mai 2014	Saisie par les ministères des libellés des objectifs, indicateurs et sous-indicateurs (au niveau programme et au niveau mission) Choix des indicateurs qui seront présentés au niveau des missions et sélection sous Farandole Livraison du lot et envoi du fichier des objectifs et indicateurs de performance à l'adresse l-budget-perf@finances.gouv.fr
Fin juin 2014	Edition du tome 2 du rapport prévu pour le débat d'orientation des finances publiques (nomenclature des missions et programmes, liste indicative des objectifs et indicateurs, et sélection des indicateurs de mission) Les sous-indicateurs n'apparaissent pas dans le tome 2
Fin juin 2014	La liste des dépenses fiscales relatives à chaque DPT sera communiquée par la Direction du budget.
23 Juillet 2014	Le ministère chef de file communique à la direction du budget la liste finale des dépenses fiscales à intégrer dans le DPT.
Jusqu'au 31 juillet 2014	Finalisation de la partie « performance » des projets annuels de performances 2015 dans Farandole Saisie par les ministères des présentations stratégiques, des objectifs et des indicateurs, des valeurs et des commentaires techniques Livraison du lot Performance
Août 2014	Discussion avec la DB Finalisation et édition des bleus 2015 par mission
Juillet-Août 2014	Rédaction des DPT et coordination par les chefs de file
15 septembre 2014	Livraison des DPT à la direction du budget par le ministère chef de file (via l'application Farandole, pour la plupart des textes).
Jusqu'au 22 septembre 2014	Échanges entre la direction du budget et le chef de file pour corrections éventuelles.

Compte tenu des délais incompressibles de relecture et d'échanges avec la direction du Budget puis d'impression des documents budgétaires, les dates de livraison figurant ci-dessus ont un caractère impératif.